

Réunion du Conseil Municipal

Du 18 juillet 2023 à 21 heures

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit juillet à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 13 juillet 2023, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

Représentés : Pierre-Baptiste FABRE par Pierre CHASSANG

Absent : Gaëtan CHASSANY

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Demande de location du garage du camping
- Programme des coupes de bois pour 2024 en forêts relevant du Régime Forestier
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : avis
- Questions diverses

➤ **Approbation du compte rendu de la dernière séance.**

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 15 juin 2023.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Demande de location du garage du camping**

Le Maire fait part de la demande de M. Gilles CHARONDIERE, qui souhaiterait louer à nouveau le garage du camping pour y stocker sa caravane pendant les 6 mois de fermeture.

Il demande au conseil de se prononcer sur cette demande et d'en fixer les conditions.

Le conseil municipal décide de louer du 1^{er} novembre 2023 au 30 avril 2024 le garage du camping à M. Gilles CHARONDIERE et fixe le loyer à 30 € par mois.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Programme des coupes de bois pour 2024 en forêts relevant du Régime Forestier**

Le maire présente le programme des coupes de bois prévu pour 2024 par l'ONF dans les forêts de la commune bénéficiant du régime forestier à savoir :

- Forêt sectionale du Bourg, coupe irrégulière en parcelle 18 U

- Forêt communale de la Mourache, coupe irrégulière en parcelle 13 B
- Forêt communale coupe de 1^{ère} éclaircie sur nouvelle parcelle
- Forêt communale de Mallet, coupe de 1^{ère} éclaircie en parcelle 4 A (pour délivrance en affouage)

Il propose au conseil de valider le programme des coupes, proposé par l'ONF.

Le conseil municipal valide le programme de coupes proposé par l'ONF à l'exception de la coupe à Mallet qui est abandonnée, il est également prévu d'exclure la partie pentue de la coupe de la Mourache.

Le conseil étudie la possibilité de couper la quantité de douglas nécessaire à la réfection de la toiture de la maison récemment acquise à Bezenchat.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : avis**

Le maire fait savoir que suite à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Flour Communauté, par délibération n° 2023-137 du 15 mai 2023 du conseil communautaire, et conformément aux dispositions de l'article R153-5 du Code de l'Urbanisme, la commune doit rendre son avis dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet de PLUi.

Il fait savoir que l'avis exprimé doit prendre la forme d'une délibération du conseil municipal et peut faire l'objet :

- d'un avis favorable, sans observation, ni réserve ;
- d'un avis favorable, avec observation ou réserve ;
- d'un avis défavorable justifié.

*Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de PLUi présenté, avec une observation :
→ demande qu'une évolution soit apportée au règlement de l'article Nli2, pour le secteur Ntcli, correspondant au camping communal de FRIDEFONT afin de :*

- *Majorer l'emprise au sol totale admise pour les constructions ou installations nécessaires au fonctionnement du camping et à l'accueil du public ..., en la faisant passer de 200m² à 300m² au regard de l'emprise au sol total des bâtiments existants (environ 150m²).*
- *Limiter la surface de plancher totale des habitations légères de loisirs et des résidences mobiles de loisirs à 200/300m², plutôt que de limiter leur majoration à 50% de l'existant, alors que le camping ne comprend actuellement ni HLL ni résidences mobiles de loisirs.*

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Il est décidé de demander au Conseil départemental la possibilité de mettre un miroir à la sortie de la nouvelle route du Pouget.
- Dossier Mazel : lecture de la lettre adressée au juge.
- Chemin de Magnac : à remettre en état.
- Prévoir un volet roulant à la fenêtre de la cuisine de la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,
(Absent représenté)

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,
(Absent)

Cécile MONTEIL